

**SOCIÉTÉ COMMERCIALE D'INFORMATIQUE ET DE PARTICIPATION
(SOCIPAR)**

société par actions simplifiée au capital de 1.714.560 euros
siège social : Immeuble Albizia RD3 Lieu-dit Mangot Vulcin
Quartier Bois Carré 97232 Le Lamentin
325.400.943 RCS Fort-de-France

**ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT
DU 17 SEPTEMBRE 2025**

Le dix-sept septembre 2025,

Monsieur Hubert Aubéry, agissant en qualité de Président de SOCIPAR, visée en tête des présentes (ci-après la « **Société** »),

conformément aux articles 18 et 23 des statuts de la Société, a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Julien Charlier de ses fonctions de membre du Conseil ;
- Démission de Monsieur Julien Charlier de son mandat de Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Le Président prend acte de la démission de Monsieur Julien Charlier de ses fonctions de membre du Conseil de la Société ainsi que de son mandat de Directeur Général de la Société.

Ces démissions ont pris effet le 31 août 2025.

DEUXIÈME DÉCISION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte afin d'accomplir toutes formalités légales requises.

* * *

De tout ce qui a été prévu ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu à cet effet.

DocuSigned by:

Hubert Aubéry

50202A4AB1A94D0...

Hubert Aubéry